

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
 180 Boulevard de Charavines
 38500 VOIRON
 N° SIRET : 534 277 488 000 19
 Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

**DEVIS détaillé de formation
 DEJEPS Vélo Tout Terrain – Parcours Allégé**

Dates extrêmes de la formation en centre : **du 20 mai 2019 au 12 septembre 2020 (hors rattrapages)**
 Sélections* : **le 4 mai 2019**

**Attention, les sélections de l'IFV sont constituées des épreuves suivantes : Epreuve écrite (étude de cas) et entretien. Elles servent à valider votre admission à l'Institut de Formation du Vélo. Elles ne se substituent pas aux Tests d'Exigences Préalables organisés par la FFC le 2 et 3 mai.*

Frais de dossier à régler à l'inscription	50 €
UNITE DE POSITIONNEMENT le 4 et 5 mai 2019	Forfait 140 €

COUT PEDAGOGIQUE		
HEURES DE FORMATION à 12€/h	392h	4704€
EXAMENS UC 1 et 2 à 16€/h	7h	Forfait 112 €
EXAMENS UC 3 en structure de stage à 36€/h	7h	Forfait 252 €
EXAMENS UC 4-1 ; UC 4-2 et UC 4-3 à 26€/h	14h	Forfait 364 €
TOTAL (Formation + Examens)	420h	5432€ Net de taxe

Possibilité de mensualisation des paiements : Nous contacter pour constituer un échéancier.

Horaires : **35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h30-17h**


Lieu de la formation : **Institut de formation du vélo –Campus de la Brunerie - 180 bd de Charavines - 38500 Voiron**
Et 2 semaines de formation à la station des 2 Alpes avenue de la Muzelle-38860 Les 2 Alpes

Hébergement/Restauration : **à la charge du participant.** Des facilités de restauration et d'hébergements sont possibles sur le site de la formation auprès du gestionnaire de site Tremplin Sport Formation que vous pouvez contacter par mail à resa@tremplinsport.fr – 04 76 67 04 05

J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

Bon pour acceptation (signature)

L'organisme de formation représenté par
 Bertrand RABATEL, directeur



IFV Institut de Formation du Vélo
 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
 Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com

INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Domaine de la Brunerie
180 Boulevard de Charavines
38500 VOIRON
N° SIRET : 534 277 488 000 19
Code NAF : 8559A
www.formation-velo.com

A l'attention de :

PROGRAMME de formation

Intitulé : Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, Spécialité Perfectionnement sportif, mention Vélo Tout Terrain

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Public visé : Demandeurs d'emplois, salariés, travailleurs indépendants, souhaitant devenir Moniteur-Entraîneur Vélo Tout Terrain

Pré-requis :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du Vélo Tout Terrain dont le VTT Descente et Enduro, daté de moins d'un an avant le début de formation.
- Etre titulaire d'une attestation de réussite au Test des Exigences Préalables organisé par la Fédération Française de Cyclisme
- Valider les épreuves de sélection propres à l'Institut de Formation du Vélo **le 4 mai 2019** et effectuer la journée de positionnement du **5 mai 2019**
- **Etre titulaire du DE/BEES Ski ou du BEES Accompagnateur Moyenne Montagne**

Objectifs pédagogiques de la formation : valider le Diplôme d'Etat de la Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Perfectionnement Sportif, mention Vélo Tout Terrain permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité Vélo Tout Terrain dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Dates de la formation en centre : du 20 mai 2019 au 12 septembre 2020

Contenu de la formation et compétences visées : Des objectifs d'intégration (OI) sont précisés et regroupés au sein de 4 unités capitalisables :

Modules	Nombre d'heures	Contenus
UC 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION		
OI1-1 Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel	21 H	acteurs institutionnels gestion de projet histoire des disciplines informatique mobilité
OI 1-2 Formaliser les éléments d'un projet d'action		
UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'ACTION		
OI 2-1 Animer une équipe de travail	42 H	analyse économique des structures d'encadrement statuts juridiques de travail communication utilisation de la vidéo projet collectif organisation de séances d'enduro tourisme à vélo en France et à l'étranger
OI 2-2 Promouvoir les actions programmées		
OI 2-3 Gérer la logistique des programmes d'action		
OI 2-4 : Animer la démarche qualité		
UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN VTT		
OI 3-1 : Conduire une démarche d'enseignement	157 H 30	anatomie / physiologie biomécanique appliquée au VTT démarches pédagogiques progression pédagogique avec différents publics séances pédagogiques entre stagiaires séances pédagogiques avec clubs séances pédagogiques avec publics scolaires retour vidéo sur séances pédagogiques sortie cyclotourisme et VAE encadrement du VTT descente planification d'entraînement démarche de formation
OI 3-2 : Conduire une démarche d'entraînement		
OI 3-3 : Conduire des actions de formation		
UC 4 : ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE EN SÉCURITÉ		
OI 4-1 : Réaliser en sécurité les démonstrations techniques	171 H 30	réglementation (ACM, EPI) règles de déplacement règles des milieux de pratique mécanique orientation pratique VTT : pilotage, trial, enduro, VTT descente raid VTT randonnée en montagne + gestion des risques secourisme VTTAE
OI 4-2 : Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants		
OI 4-3 : Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers		
+ Mise en situation professionnelle en alternance en entreprise (minimum 560 heures sur toute la durée de la formation)		

Moyens, méthodes et supports pédagogiques :

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 560 heures doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure d'encadrement VTT (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir. Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

Modalités d'évaluation des acquis de formation 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain :

1. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation) : UC 1 et 2

Le (la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'évaluation à l'Organisme de Formation (OF) un document écrit personnel de 20 pages minimum retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ du VTT assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le (la) candidat(e) pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Durée totale de l'épreuve : 50 minutes maximum

2. EPREUVE N° 2 (en structure de stage) : UC 3

L'épreuve se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se compose d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien. Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier de 20 pages maximum relatant un cycle de 8 séances minimum avec un public d'au moins 4 pratiquants de + de 12 ans d'un niveau confirmé en VTT.

- **Une séance d'entraînement ou de perfectionnement technique** : Cette épreuve est établie à partir de la conduite d'un cycle de perfectionnement sur un minimum de 8 séances. L'épreuve peut être organisée à partir de la 4^e séance du cycle. Le candidat conduit cette séance de VTT pendant une durée de 1 à 2 heures auprès d'un public d'au moins 4 pratiquants, de plus de 12 ans, d'un niveau confirmé en VTT.

- **Un entretien avec le jury de 45 minutes maximum** : 15 minutes maximum au cours desquelles le candidat analyse et évalue sa séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques, ainsi que la pertinence de cette séance au sein d'un cycle d'entraînement ou de perfectionnement technique. 30 minutes au maximum au cours desquelles les évaluateurs échangent avec le candidat sur son projet de perfectionnement technique à partir du document susmentionné et d'une séquence vidéo de 1 minute réalisée par le candidat au cours d'une des séances du cycle lui permettant de faire une analyse technique et biomécanique de l'un des pratiquants encadrés.

3. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation) : UC 4 -1

Encadrement de séance VTT enduro en sécurité de une heure à une heure trente d'encadrement. Les temps de transport ne sont pas inclus dans la séance. L'épreuve se déroule sur un itinéraire enduro de niveau rouge ou équivalent selon les normes de classification technique fédérale. Le public pédagogique ne peut pas être constitué par les candidats eux-mêmes.

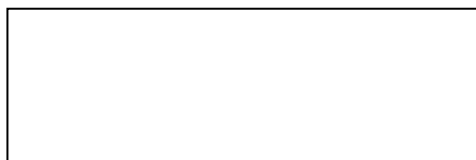
4. EPREUVE N° 4 (en organisme de formation) : UC 4 -2

Démonstration de trial comprenant deux zones de maniabilité de niveau minimales selon le règlement open free de la FFC (idem TRJV). Démonstration chronométrée sur une piste de VTT de descente de niveau bleu ou rouge sans saut obligatoire, étalonnée par un ouvrier. Deux ouvriers sont nommés par le directeur technique national du cyclisme ou du cyclotourisme dont un sur proposition du représentant des professionnels de l'activité VTT, pour réaliser le temps de référence sur la démonstration de descente, compris entre 1 minute trente et 3 minutes. Le temps du meilleur de ces deux ouvriers est retenu comme temps de référence.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit les 4 UC, le diplôme du DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhône-Alpes.

Qualité des formateurs :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT, AMM, formateur secourisme et spécialiste des raids à VTT
- Kévin GAUTHIER : BPJEPS VTT, Licence STAPS et spécialiste BMX et VTT descente
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité



Bon pour acceptation



Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19 - Code NAF : 8559A

www.formation-velo.com